

Formateur de l'alternance

RNCP11926 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2111, K2109
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/06/2021

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le formateur de l'alternance dispense aux apprentis et personnes en alternance soit une formation générale, soit une formation pratique et technologique qui s'appuie sur la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Partir des situations de travail du salarié sous contrat pour concevoir, animer et évaluer des séquences de formation en alternance ;
- Gérer et faire vivre l'alternance (assurer l'interface salariés/tuteurs/maîtres d'apprentissage) et accompagner le salarié sous contrat vers une insertion professionnelle durable ;
- Concevoir, mener et évaluer un projet d'actions pédagogiques en alternance ;
- Se situer et agir efficacement dans un système de formation en alternance. Participer à la vie interne de son établissement, collaboration avec un collectif pluridisciplinaire et promouvoir l'alternance à l'extérieur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable de :

- Concevoir les séquences de formation en lien avec le travail réel de l'alternant en entreprise,
- Assurer le face-à-face pédagogique,
- Evaluer les effets d'une séance ou d'un module de formation en alternance,
- Questionner sa pratique pédagogique,
- Animer l'alternance OF/entreprises,
- Accompagner l'alternant dans une insertion professionnelle durable,
- Concevoir, faire vivre et évaluer un projet d'actions pédagogiques en alternance,
- Se situer dans le système de formation en alternance,
- Agir dans un collectif de travail, un territoire, un réseau, un secteur professionnel.

Blocs de compétences

RNCP11926BC01 — Conception, animation et évaluation de séquences pédagogiques en lien avec le travail des alternants

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Concevoir les séquences de formation en mettant en œuvre une démarche pédagogique différenciée et

individualisée, en lien avec le travail de l'alternant en entreprise.

Animer une séance de formation ou un face-à-face pédagogique en adaptant les modalités et les techniques d'animation au contexte de l'apprentissage.

Assurer une veille documentaire et technologique sur l'évolution des métiers afin de faire évoluer sa pratique notamment pédagogique.

Evaluer les effets d'une séance ou d'un module de formation en alternance afin d'adapter le contenu et les modalités à chaque public et à l'évolution des métiers.

Modalités d'évaluation types :

Animation d'une séance de formation (une heure) en présence d'un enseignant expert en pédagogie et un représentant du monde professionnel, suivi d'un entretien de 45 minutes.

Document auto-évaluatif de 5/8 pages dans lequel le candidat présente un bilan réflexif de son parcours de professionnalisation.

Certification :

L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat.

RNCP11926BC02 — Gestion et animation de l'alternance

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Assurer et suivre les liens entre les tuteurs et les maîtres d'apprentissage à l'aide des outils de liaison et de comptes rendus de visites d'entreprises.

Faire évoluer la formation en l'adaptant aux besoins de l'entreprise.

Accompagner le salarié dans une insertion professionnelle durable en valorisant ses compétences professionnelles et en l'aidant à construire son identité professionnelle.

Modalités d'évaluation types :

Entretien de 45 minutes au cours duquel le candidat expose et analyse sa relation avec les tuteurs et/ou les maîtres d'apprentissage.

Certification :

L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat.

RNCP11926BC03 — Conduite d'un projet d'actions pédagogiques en alternance

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Concevoir, conduire et évaluer un projet d'actions pédagogiques en alternance afin d'améliorer la formation des salariés-alternants.

Valoriser le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

Modalités d'évaluation types :

Document de 15/20 pages sur la conception, le suivi et l'évaluation du projet du candidat et soutenance.

Certification :

L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat.

RNCP11926BC04 — Valorisation et promotion de l'alternance

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Contribuer à la vie d'un collectif de travail, d'un réseau ou d'un secteur professionnel en maîtrisant le fonctionnement du système de formation en alternance.

Valoriser et promouvoir l'alternance en représentant son organisme au niveau local et territorial.

Modalités d'évaluation types :

Document de 5/10 pages dans lequel le candidat présente son organisme et ses activités et montre comment il valorise l'alternance dans son environnement.

Certification :

L'acquisition des compétences de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements dans lesquels travaillent les formateurs de l'alternance sont extrêmement divers. Les centres de formation d'apprentis (les plus nombreux) dépendent d'organismes gestionnaires : syndicats patronaux, associations, chambres consulaires, enseignement agricole, Education nationale, collectivités territoriales. Ils assurent la formation des apprentis dans la plupart des secteurs professionnels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Formateur de l'alternance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Lorsqu'il exerce dans un centre de formation d'apprentis, le formateur doit justifier :

- pour exercer des fonctions d'enseignement général : « du niveau de qualification exigé des candidats postulant à un emploi d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement préparant à des diplômes professionnels ou des titres de même nature et de même niveau, conformément aux conditions arrêtées par le ministre concerné ;
- pour exercer des fonctions d'enseignement technique, théorique et d'enseignement pratique : « soit du niveau de qualification exigé des candidats à un emploi d'enseignement dans un établissement public d'enseignement, soit d'un diplôme ou d'un titre de même niveau que le diplôme ou le titre auquel prépare l'enseignement professionnel dispensé et d'une expérience professionnelle de deux ans au moins dans la spécialité enseignée, au cours des dix dernières années ».

(Code du travail, art. R. 116-28).

Le formateur doit en outre posséder un titre de « non-opposition à enseigner », délivré par le Service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA) ou par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Familles professionnelles (FAP)	W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	20 800
Jugés difficiles à recruter	56 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X90 — Professeurs du secondaire W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- un représentant du Cnam ;
- un directeur d'organisme de formation en alternance ;

- un enseignant/formateur expert en pédagogie de l'alternance ;
- un employeur de salariés sous contrat en alternance ;
- un représentant de dispositif de professionnalisation.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Deux représentants du Cnam (autorité délivrant la certification) :

- l'administrateur général ou son représentant,
- le responsable pédagogique du titre ou son représentant.

Quatre représentants de la profession concernée par le titre :

- un directeur d'organisme de formation en alternance ;
- un employeur de salariés sous contrat en alternance ;
- un représentant de dispositif de professionnalisation
- un représentant des salariés de la branche professionnelle

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 813 €
Selon la branche	7 420 € – 8 070 €
Prise en charge	Branches concernées
7 813 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 070 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
7 420 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/06/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2312

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.cnam.fr

<http://www.cnam.fr/formation-adultes/>

<http://www.cnam.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11926/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	14 040 €

Coût moyen par dossier	2 808 €
Durée moyenne	120 h
Période	01/2021 – 06/2021
France compétences	64 %
Entreprise	32 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.